

## LISTES DES CONTRASTES 2022

L'article 961.4 de la Loi du Code municipale, stipule que la municipalité doit publier sur son site Internet au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2000\$ passés au cours de la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 décembre 2022, avec un même contractant lorsque (l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$).

<u>FOURNISSEUR</u>	<u>PROJET</u>	<u>MONTANT</u>
Brian Stanton Co. Ltée	Sable et gravier	59,806.42\$
9828745 Canada Inc.	Matière résiduelles/recyclage	72,545.97\$
M.R.C Pontiac	Quottes Part/911	185,291.60\$
MacEwan Petroleum	Carburant diesel	57,092.15\$
Municipalité de Campbell's Bay	Protection d'incendie	123,019.28\$
Compass Minerals	Sel d'hiver	27,568.95\$
Glissières des Biens	Glissières de sécurité	29,445.81\$
Assurance La Capitale	Assurance Collective	25,812.82\$
Multi-Routes	Abats poussière	27,303.46\$